



ACTIVITE TENNIS

L'accès aux courts s'effectue au moyen d'une réservation en ligne (l'adhérent ayant créé au préalable son « espace licencié » sur le site officiel de la Fédération française de tennis, www.fft.fr). Les joueurs peuvent ensuite se rendre sur les courts préalablement réservés.

Pour se faire, ils disposent d'une clé (cette dernière leur est remise le jour de leur inscription au club par le responsable d'activité).

Les courts sont accessibles chaque jour de la semaine, de 08h00 à 22h00.

Du lundi au vendredi, après 20h00, ainsi que les week-ends et jours fériés, les adhérents souhaitant accéder au club doivent se présenter d'eux-mêmes au poste d'accueil pour y faire vérifier leur appartenance au CSADL, en présentant une pièce d'identité.

L'activité TENNIS se déroule
Quartier Général FRERE 22 avenue LECLERC 69007 LYON

Responsable de la section : Jean-christophe JEANNE

Contact : csadl.tennis@gmail.com
csadl.secretaire@gmail.com
<https://www.csadlyon.com>
<https://www.csadlyon.com/presentation-des-activites>